

Dans leur chair et dans leur porte monnaie !

Les détenus doivent payer !

Ce lundi 28 avril, Gérald DARMANIN tenait son énième raout médiatique sur le JT de TF1.

Il a donc repris à son compte une proposition de loi d'un député mal inspiré des Vosges qui vise à **faire payer 20% du coût de leur détention aux prisonniers français (environ 600 euros par mois).**

Dans ces temps où les idées les plus nauséabondes se fraient un chemin vers les plus hautes fonctions de notre appareil d'État, il convient de garder la tête froide et une certaine maîtrise des termes que nous employons. Payer pour être à 4 dans une cellule insalubre de 10m2, y être souvent enfermé 22 heures par jour, dormir par terre avec des cafards, punaises de lit et autres nuisibles, se soulager dans la même pièce que ses colocs, ça n'existe pas. A Koh Lanta, c'est une compétition de survie et ils sont payés pour ça.

5000 matelas au sol, 21 000 détenus en surnombre, plus de 20 maison d'arrêt occupées à plus de 200%, plus de 160% d'occupation en moyenne dans ces dernières. Les déclarations du ministre continuent sur la même lignée et mettent de l'essence sur une situation déjà presque hors de contrôle !

La priorité absolue des politiques publiques pénitentiaires devrait être de mettre un terme à cette situation qui constitue une honte nationale mais pas que, la surpopulation c'est aussi :

- Des conditions de détentions abominables pour les détenus (insalubrité, nuisibles en tout genre, promiscuité, violences, risque suicidaire)
- Des services pas calibrés pour ce nombre de détenus entraînant une impossibilité d'accès aux soins, à la psychiatrie, au scolaire, au travail à la formation professionnelle, aux activités.
- Une préparation à la sortie rendue impossible par la seule gestion de ce quotidien parasitant tout travail en détention.
- Des conditions de travail absolument intolérables pour les personnels
- L'insécurité de ces mêmes personnels qui ne peuvent pas remplir correctement leurs fonctions et sont mis en danger par l'administration

C'est ce mal endémique qu'il convient de prendre en charge et pas les dernières polémiques ou propositions réactionnaires qui ont maintes fois prouvé leur inefficacité. L'administration pénitentiaire est malade des déclarations martiales sans effets sur la sécurité, la récidive et la tranquillité de tous nos concitoyens.

Notre garde des sceaux se prévaut d'une victoire en maintenant un budget constant pour la pénitentiaire après avoir, avec ses majorités successives, organisé à dessein la pénurie, les attaques répétées contre les fonctionnaires et la clochardisation de la fonction publique.

La mode est donc au châtement, l'infraction est déjà bien payée par les corps et les esprits dans ce contexte de détention, mais pour notre ministre, c'est insuffisant. Il faut donc s'attaquer au porte-monnaie !

Pourquoi c'est idiot ?

Déjà doit-on rappeler aux réactionnaires de tous bords que les prévenus, qui représentent près de 30% des détenus, sont présumés innocents ? Présomption à géométrie variable quand il ne s'agit pas d'exécuter provisoirement la peine d'une candidate à l'élection présidentielle.

Ensuite parce que le porte monnaie des usagers du service public pénitentiaire est déjà bien troué. 26% de la population carcérale est indigente et vit avec moins de 20 euros par mois, le public détenu se trouve donc déjà majoritairement dans des situations financières très précaires. Ils participent déjà financièrement au service public de la justice via les droits fixes de procédures que le budget 2025 a déjà doublés en catimini¹.

Il va de soi que le public incarcéré n'a plus de revenu, les minimas sociaux s'interrompant très rapidement. Un autre petit rappel s'impose, seuls 30% des détenus ont accès à un travail en détention. Ce travail est bien souvent à temps très partiel et n'est pas encadré par le droit du travail. Si la réforme de 2021 est venue apporter quelques garanties minimales en terme de cotisation et de couverture (chômage, vieillesse, accident du travail), les détenus restent toutefois soumis à un statut ultra-dérogatoire.

L'administration par le biais de son agence l'ATIGIP ose même se gargariser dans sa communication auprès des entreprises de son attractivité. Elle énonce ainsi fièrement qu'en taule il y a², « **Un coût du travail maîtrisé** » (entre 30 et 45% du SMIC horaire soit entre 5 et 6 euros de l'heure), « **Le maintien de l'emploi en France en maîtrisant les coûts** » (cocorico), « **Un contrat équilibré pour encadrer la relation de travail** » (entendez pas de droits pour le salarié)... En résumé et en français les prisons sont une zone de non droit du travail. Qu'on se le dise, le travail est important en détention mais il n'est absolument pas rémunérateur et n'offre aucune protection minimale aux détenus.

C'est dans ce contexte qu'on propose maintenant de faire payer 600 euros par mois à des usagers déjà désargentés, avec des condamnations pécuniaires souvent déjà nombreuses, sans travail à offrir ou bien s'il y en a, à un niveau de rémunération qui ne couvrira jamais la somme exigée.

Il s'agit également d'une nouvelle illustration d'un **État qui se désengage des responsabilités** qui sont les siennes en diffusant l'idée hors-sol que la sécurité ne serait le fait que des individus. Non ! Le contrat social implique que la protection collective, de tous les individus sans exception, relève du régalién. L'État ne doit pas faire peser ses échecs et ses orientations budgétaires sur les plus précaires, quels qu'ils soient. **Précisons en outre que les détenus qui ont la chance d'avoir des**

1-254€ pour les décisions du tribunal correctionnel ; 508€ pour les contradictoires à signifier et itératifs défaut

-338€ pour les décisions de la cour d'appel en matière correctionnelle et de police

-1 054€ pour les décisions des cours d'assises

-422€ pour les décisions de la Cour de cassation

2 <https://www.atigip-justice.fr/news/article/presentation-du-travail-en-detention-aux-entreprises#:~:text=Les%20entreprises%20qui%20recourent%20au,un%20membre%20de%20l'entreprise.>

ressources financières s'acquittent des impôts au même titre que tous les contribuables et participent donc au budget de l'État !

Pire, ce genre de mesures, amplifierait encore davantage le coût supporté par les proches des détenus estimé à environ 200€ par mois³, auxquels il faut évidemment ajouter le coût social : conciliation des visites et de la gestion de la vie familiale et avec une activité professionnelle, inquiétude pour le proche incarcéré, désapprobation sociale... Mais pour notre gouvernement peu importe. Il y a le groupe des « mauvais pauvres », qu'il faut à tout prix opposer aux « honnêtes gens » pour faire diversion et faire oublier que le venin c'est eux, leurs manœuvres, leur impunité...

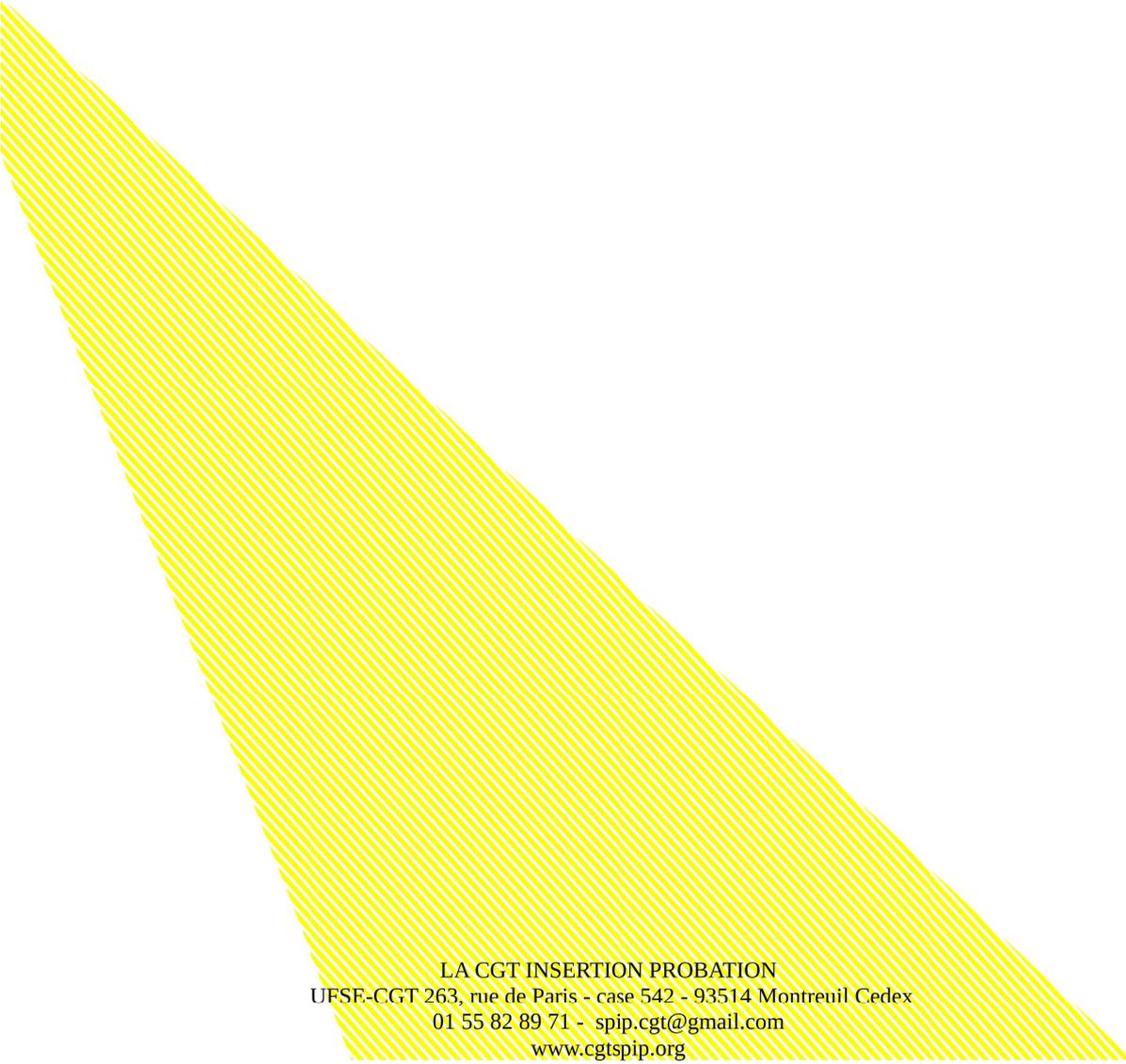
La prison est déjà en l'état une petite mort sociale, avec des effets désocialisant majeurs. Le garde des sceaux propose d'y rajouter le surendettement !

Tous les ingrédients sont réunis pour appauvrir, aggraver le caractère désocialisant et générateur de récidive de la peine d'emprisonnement.

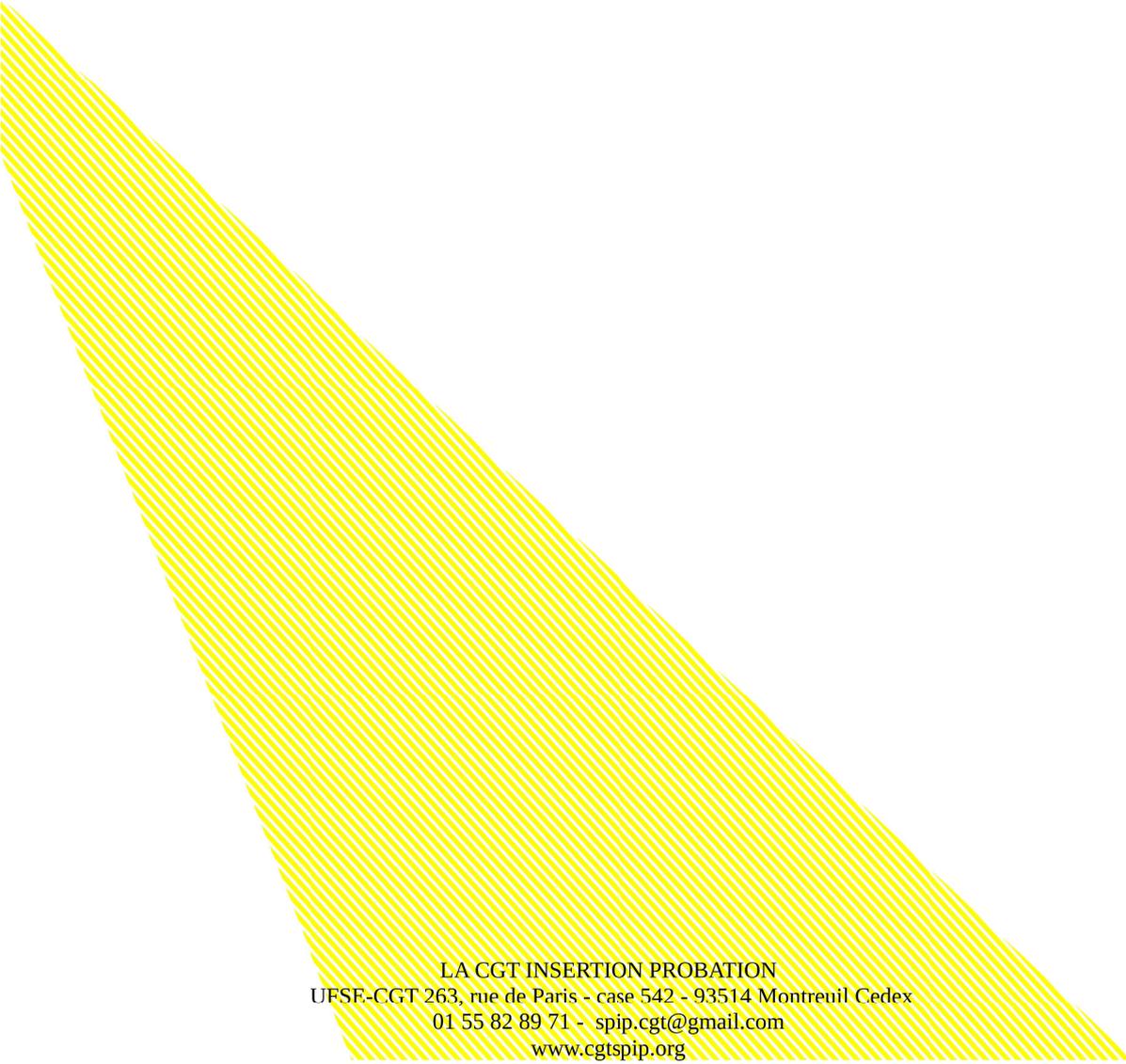
Rendre toute possibilité de réinsertion impossible, est-ce vraiment ça qu'ils veulent ?

Il faut que ça s'arrête ici et maintenant !

3 [>Ban Public - Le portail d'information sur les prisons](#)



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org



LA CGT INSERTION PROBATION
UFSE-CGT 263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cedex
01 55 82 89 71 - spip.cgt@gmail.com
www.cgtspip.org